



Syndicat
National
des Enseignements
du Second degré

SNES INFO GUYANE

*Ceux qui pensent que l'éducation et la formation coûtent cher
devraient essayer l'ignorance...*

Motion présentée par les représentants de la FSU Guyane au CTPA

Le Comité Technique Paritaire Académique est aujourd'hui consulté pour donner son avis sur une nouvelle dégradation du service public d'éducation en Guyane et particulièrement, dans le second degré.

Cette année, l'augmentation du nombre d'élèves dans le second degré est supérieure de plus de trois points à la progression de la dotation de l'académie. Les établissements sont étranglés par l'insuffisance des moyens, dans les collèges par exemple, l'accueil de 206 élèves supplémentaires devra se faire avec 19 postes d'enseignants supprimés !!

Cette dégradation générale empêche toute marge d'autonomie aux établissements et les contraint à une gestion à minima qui nuit aux enseignements ainsi qu'aux conditions de travail des élèves et des enseignants (suppression du travail en groupe en langues et dans les enseignements expérimentaux, abandon de projets, augmentation de l'effectif par classe, service partagé, etc....).

Ces contraintes conduisent les chefs d'établissement à organiser le service des enseignants de manière ahurissante, multipliant les compléments de service avec des recours de plus en plus importants à la vacation provoquant ainsi, l'éclatement des équipes pédagogiques.

Dans le même temps, et sans aucune concertation, 11 collèges sur 28 se voient imposer le label ECLAIR, conduisant des régions entières de Guyane à des modalités de fonctionnement et à des contenus d'enseignement dérogatoires, à une expérimentation hasardeuse et hâtive alors qu'aucun bilan des expérimentations précédentes (Réseau ambition réussite), n'a été fourni.

La FSU dénonce ainsi la baisse massive et constante des moyens alloués au service public d'éducation en Guyane, la dégradation constante des conditions de travail des personnels, la remise en cause de leur statut dans les établissements de type ECLAIR, l'absence de bilan et de perspective sur la question de l'éducation prioritaire et de la prise en compte de la difficulté scolaire.

Les représentants de la FSU Guyane ne s'associeront pas à cette entreprise de démolition de l'Ecole.

Elle exige que des moyens conséquents soient alloués pour assurer à tous les jeunes de ce département l'enseignement de qualité, qu'ils sont en droit d'attendre de l'Etat.

La capa d'avancement d'échelon s'est tenue le 13 janvier 2010.

Nous rappelons l'important travail de vérification que cela demande et insistons pour que les collègues syndiqués transmettent les fiches de liaison . Nous avons pu ainsi intervenir en amont pour faire rectifier des erreurs, notamment l'oubli de candidats.

Le barème est constitué par la note pédagogique et la note d'inspection au 31 août 2010. Concernant la note d'inspection, nous avons dénoncé le traitement non équitable entre disciplines. Par exemple en portugais et en art plastiques les notes n'ont pas été remontées avant la capa. La présence de l'IPR de portugais a permis de rectifier cet oubli, en revanche ceux d'art plastiques ont été lésés. Les retards d'inspection de plus de 5 ans concernent surtout les langues vivantes et l'enseignement technologique.

les barres académiques

	GRAND CHOIX	CHOIX
4° au 5°	77.2	////////// //
5° au 6°	79.75	77.5
6° au 7°	82.2	80
7° au 8°	85	81.5
8° au 9°	85.1	82.3
9° au 10°	86.6	84.5
10° au 11°	90.9	85.4

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au SNES

LA FIN DE L'IPSI ?

Le ministère du budget avait prolongé pour 6 mois l'IPSI c'est à dire jusqu'au 30 juin 2011.

En conséquence, les collègues mutés pour le 1er septembre 2011 risquaient de ne pas la toucher. La FSU a dénoncé cette tentative de suppression, et exigé son rétablissement et son amélioration comme par exemple le caractère discriminant qui ne permettait pas aux personnels de Guyane ayant passé le concours de la toucher. A la suite de protestations du Ministère de l'Intérieur, Bercy semble revenir sur sa décision. La prime est normalement rétablie avec des aménagements.

Notre article dans la circulaire de janvier relatant le licenciement abusif d'un collègue contractuel a semble-t-il irrité. Fallait-il donc que le SNES taise une injustice, c.à.d. une décision inique de mettre au chômage un père de deux enfants à l'issue d'une unique inspection? Un enseignant qui a servi pendant 5 ans, avec de bons rapports tant administratifs que pédagogiques? Non! le SNES n'a jamais fait de courbettes à des personnels fussent-ils IPR, qu'on se le dise!

IPR: Inspecteur Pédagogique Régional.

IPSI ET NEO TITULAIRES

Vous êtes de nombreux collègues arrivés néo titulaires dans l'académie à nous alerter sur le gel du versement de vos fractions d'IPSI.

Voici l'explication que nous a fournie l'administration: « Cette indemnité aurait été versée de façon indue aux néo titulaires et pour la toucher, il aurait fallu avoir deux ans de résidence administrative hors de Guyane. Seul un contrat de droit public justifie la résidence administrative (Il faut avoir été contractuel ou demandeur d'emploi mais pas étudiant).

Dernières nouvelles! Après de nombreuses interventions de la FSU, l'administration a annoncé que finalement elle renoncerait au gel des fractions.

IPSI: Indemnité Particulière de Sujétion et d'Installation

DAMAS EN ACTION

En trois ans le nombre d'élèves du lycée Damas est resté constant (environ 1000) et ce, malgré l'ouverture du lycée de Rémière. Le lycée a pourtant perdu 23 enseignants et 7 classes. Conséquence : des effectifs par classe qui augmentent, un alourdissement de la charge de travail des enseignants avec les heures supplémentaires, la disparition programmée des options. Les personnels du lycée et les parents se sont mobilisés le 10 février et le 18 mars, multipliant les actions : lettres ouvertes au Recteur et aux élus, tracts d'information, délégation au rectorat.

Extrait du compte rendu du groupe de travail de la CCP des non titulaires

Le 29 mars 2011 s'est tenu le groupe de travail sur la révision du barème et les futures procédures d'affectations.

A la demande des représentants de l'UNSA, l'administration a décidé de soumettre à l'approbation du Recteur, la diminution de l'ancienneté des services pour les non originaires ou non résidents. (Pour tous les collègues donc qui ont effectué une partie de leur service hors de Guyane)

Si Le Recteur accepte cette proposition, contre laquelle nous nous sommes violemment opposés, elle conduira à une dégradation du barème pour un grand nombre de Professeurs Non Titulaires.

Les représentants de la FSU ont dénoncé cette tentative de l'UNSA, électoraliste et imprégnée de relents nationalo-populistes, faisant apparaître, en filigrane, la petite sœur de la préférence nationale si chère au Front National : la préférence « locale » .

Cette même proposition de l'UNSA, rejetée l'année dernière par Madame Le Recteur, n'est ni plus ni moins qu'une discrimination à l'embauche.

La FSU trouve inadmissible et inacceptable que l'ancienneté de certains Collègues soit minorée, les marquant au fer rouge pour toute leur période d'activité en Guyane.

Nous rappelons **notre exigence**: toute ancienneté de services, hors ou dans l'académie, doit être comptabilisée de la même façon (5 points), que l'on soit originaire ou non, résidents ou non, blanc ou noir, jaune ou rouge !!

Nous sommes également intervenus sur les autres points :

L'administration a retenu notre proposition de **barème unique**, aussi bien pour les Professeurs Non Titulaires du Premier et du Second degré.

Elle a aussi accepté de le rééquilibrer en prenant mieux en compte la situation familiale (Points supplémentaires pour le **rapprochement de conjoints**, inexistant jusqu'à là).

L'administration a accepté notre découpage en 8 zones géographiques et désormais, il faudra **postuler obligatoirement sur 2 zones minimum**. (Nous nous sommes opposés à la proposition de l'UNSA qui voulait contraindre les Collègues à émettre des vœux obligatoires sur 4 zones).

Compte rendu du CTPA du 24 mars 2011 (extraits)

L'ordre du jour traitait essentiellement de l'éducation prioritaire et de la dotation des établissements du second degré.

Education prioritaire :

L'administration a présenté un ensemble de statistiques nationales du Ministère et les a comparées aux locales. La FSU a demandé à ce que ces données soient accompagnées d'une synthèse et de propositions. La Rectrice a renvoyé au bilan national des RAR et à l'exposé fait dans le cadre du groupe permanent de pilotage du projet académique.

Nous avons dénoncé la labellisation de 11 établissements dans le dispositif ECLAIR (collèges de St Laurent, de Mana, de Maripasoula, Apatou et Saint Georges plus trois collèges de l'île de Cayenne : Lise Ophion, Paul Kapel et Justin Catayée). Sur la conduite de l'expérimentation, la Rectrice a annoncé son intention de profiler les postes de professeur référent et les postes de préfet des études. Ces supports seront donc soustraits du mouvement. Par la suite et sur une période restant à déterminer (3 ans, 5 ans ?) la totalité des postes seront profilés ce qui conduira à un mouvement intra académique totalement figé.

Ont participé à la rédaction et à la composition de cette circulaire:
Alain BRAVO, Sarah EBION, Christophe THEGAT, Christophe BOUCHY

SNES GUYANE BP 847 97339 CAYENNE CEDEX
Tel: 0594300569 / 0594 307220 Fax :0594 310057
Mel: s3guy@snes.edu / site: <http://www.guyane.snes.edu>

Vies scolaires : Dangers

Portée seule, à bout de bras par le nouveau CPE, la vie scolaire au CLG A DEDE comme dans la plupart des établissements de l'Académie subit une saignée sans précédent. En effet, ce ne sont pas moins de 10 CAE (contrat d'aide à l'emploi sic !!) qui devraient être remerciés (8 l'ont déjà été).

Cette situation n'est pas admissible. En fragilisant les vies scolaires, l'administration dégrade les conditions de travail et d'études des élèves et des personnels.

La désorganisation orchestrée par le Ministère correspond à sa volonté de dynamiter les vies scolaires pour bien s'en affranchir.

Le recours à l'emploi précaire, en lieu et place des étudiants surveillants, le recrutement de personnels sous payés, surexploités et sans perspective en est la preuve.

La section SNES de l'établissement, avec le concours des parents d'élèves, a réagi. Une délégation a été reçue au rectorat le 19 mars. Elle a obtenu 8 personnels en contrat précaire qui seront épaulés par deux AED récupérés dans l'établissement, dont les missions avaient été détournées par l'administration du collège !!!

Collège A DEDE

Le village « INTER SANTE » tourne en eau de boudin!

Les personnels enseignants, volontaires ou réquisitionnés pour la circonstance ont appris que leur rémunération, promise en heures supplémentaires, ne pourra être honorée. Mais plus grave, c'est l'affrontement entre collégiens des deux établissements (A DEDE et REMIRE II), à l'issue de la manifestation qui a choqué. C'est hélas, le juste retour de bâton. En effet, les responsables du collège, anciens et nouveaux, épaulés en cela par un CPE haut en couleur, ont pratiqué un véritable tri social pendant plus de trois ans au collège A DEDE. Ils ont procédé à des inscriptions sauvages d'élèves au détriment des jeunes des familles modestes, qui ont alors été refoulés au collège de Rémire II. Ils ont ainsi anticipé les ravages de la suppression de la carte scolaire. Ils ont ainsi brisé le fondement même de l'École publique : la mixité sociale. Ils ont par ailleurs constitué des classes « ethniques » dont l'effet a été destructeur. Comment alors s'étonner aujourd'hui de ces affrontements ?

ELECTIONS DES PERSONNELS : OCTOBRE 2011

Les prochaines élections professionnelles auront lieu au mois d'octobre. Le ministère envisage d'utiliser, pour la circonstance, le vote à distance par internet.

Décidé dans la précipitation, ce vote n'est pas la panacée, mais reste important pour les personnels car il permet de mettre en place les commissions chargées de gérer leur carrière, de contrôler la gestion des moyens d'une Académie, mais aussi et surtout de définir les organisations syndicales représentatives qui seront les seules habilitées pour négocier.

Il nous faut donc éviter qu'elles ne soient torpillées. La tentation du Ministère de s'affranchir du dialogue social est réelle.

Nous devons donc par une forte participation à cette consultation, exprimer notre attachement au paritarisme et aux structures de concertation et de contrôle. Aussi les informations qui suivent sont importantes pour voter à partir du 20 octobre 2011 en toute quiétude :

1. Accéder à sa boîte mail (<https://webmail.ac-guyane.fr> ou

<http://www.ac-guyane.fr> Cliquer alors sur web mail en bas de page.

2. Ouvrir sa boîte. Il faut deux informations son nom et son numen ex: cbouchy (c comme christophe suivi du nom en minuscule) et numen

Remarques:

- Pour éviter toute intrusion sur votre boîte nous vous recommandons de remplacer votre numen par un code de votre choix.

- Si vous ouvrez votre boîte pour la première fois supprimez tous les messages qui y sont.

Après ces opérations vous être en mesure de voter en accédant au site du ministère:

<http://education.gouv.fr/elections2011> ouf!! Mettez en conformité votre boîte mail dès aujourd'hui sans attendre le mois d'octobre.

GRETAS GUYANE: BIS REPETITAS ?

Il a fallu trois inspections de l'Inspection générale de l'Administration de l'Education Nationale et trois rapports pour mettre un terme aux dysfonctionnements du Greta Guyane sous l'ère Serville (nouvel homme de « gôche » auto-proclamé, ancien président de l'unique Greta de l'époque et actuel proviseur du lycée Balata), de Sonia Francius ex Inspectrice Adjointe, ex directrice adjointe du non regretté recteur Bellegarde, et de Raphael Robinson, ex faisant fonction de délégué académique à la formation continue, actuellement, bienheureux retraité , et nouvellement nommé Médiateur académique.

Il fallait mettre un terme aux conflits à répétition qui minaient le fonctionnement du Greta. En effet, les personnels reprochaient à ce panel de hauts responsables : Gabegie, laxisme, irrégularités, mélange des genres, mépris, autoritarisme, passe droits etc, etc...

Les rapports des Inspecteurs Généraux furent sans appel : pour éviter l'implosion et le chaos, l'organisation du Greta devait être restructurée, quelques décideurs écartés du Greta. C'est ainsi que la décision de créer deux Gretas fut prise. A l'époque, la FSU, avait proposé de recentrer le Greta sur ses missions de service public, avec le concours de personnels compétents . Nous avons aussi attiré l'attention sur l'aggravation des problèmes que la partition de la structure occasionnerait. Nous n'avons pas été entendus, et aujourd'hui, les faits nous donnent malheureusement raison.

Les nouvelles directions des Gretas fonctionnent depuis plus de trois ans dans l'opacité la plus totale. Les nominations des CFC se font sans consultation de la commission prévue à cet effet, mieux , un CFC contractuel attend depuis deux ans la validation de son stage, sans que les responsables de l'institution s'en émeuvent . L'affectation des quatre CFC relève de la gageure, alors qu'ils sont en nombre insuffisant. Seuls, trois sur les quatre sont affectés dans les deux Gretas, le quatrième fait office de DAFCO adjoint et de secrétaire du faisant fonction DAFCO actuel !!

La formation continue, une fois de plus, est manifestement pilotée à vue, sans politique académique connue, et sans la moindre réunion du conseil académique pourtant chargé de valider les objectifs choisis par l'autorité académique.

Dans ce « chaudron » tout est possible, comme par exemple le « lynchage » d'une CFC qui malgré ses dix ans d'ancienneté dans le domaine de la formation continue est déclarée incompétente par quelques agents. Ils tentent aujourd'hui de lui faire porter la responsabilité des retards de paiement de leurs émoluments. Epaulés par la section locale de la CGT: le STEG UTG !!! et la bienveillance de l'Administration des GRETAS, ils exigent ni plus ni moins son... départ!!!

Comment une organisation syndicale aussi respectable, peut elle accepter d'opposer des personnels ? Comment peut-elle accepter de « livrer aux loups » un personnel par d'autres personnels ? Comment peut-on rompre ainsi la solidarité, l'entraide et le respect de l'autre de la sorte ? De quels droits certains personnels (et pas forcément les meilleurs) seraient-ils investis du pouvoir de sanctions, que dis-je ? de vie ou de mort sur un fonctionnaire ? tout ceci, sous le regard amusé de ceux qui tirent les ficelles. Ce sont les questions que nous n'arrêtons pas de nous poser.

Le Greta doit être repris en main pour exercer pleinement et efficacement ses missions de service public. Dans une académie où plus de 24% des jeunes quittent le système scolaire sans formation, c'est une urgence. La FSU interviendra pour obtenir du Recteur un audit complet sur cette structure et son engagement de mettre définitivement les deux Gretas de Guyane hors des appétits divers et variés.

Greta: Groupement d'établissement, structure publique de Formation continue des adultes, placée sous l'autorité des Recteurs.

Dotation second degré (suite compte rendu CTPA)

La présentation de la dotation fait apparaître une progression de 37 emplois (environ+ 1,5%) qu'il faut rapporter à l'augmentation prévue des effectifs élèves (+ 7,4%). Cette différence entraîne une profonde dégradation de l'encadrement des élèves, les plus touchés sont les collèges où 19 postes seront supprimés pour accueillir près de 1000 élèves supplémentaires. Les mathématiques subiront une véritable saignée avec 8 postes supprimés dans les collèges.

Pourtant, la proposition qui est faite par l'administration est déjà au-delà de la dotation de l'académie, et les moyens alloués au remplacement (1,2% de la dotation) seront très insuffisants. « L'absentéisme » des enseignants est une nouvelle fois évoqué pour excuser les effets de la suppression des emplois publics.

L'UNSA se déclare favorable à la réforme des lycées du gouvernement, mais regrette la baisse des moyens. L'administration affirme que la dotation des lycées suffit largement à la mise en oeuvre de la réforme, il faut que les équipes pédagogiques s'organisent autrement (suppression du groupe classe, annualisation de certains enseignements...). Les déclarations de l'administration confirment l'analyse du SNES : suppression de l'emploi public et réforme des lycées sont deux facettes d'une même volonté politique.

Dotation vie scolaire.

La création de 2 emplois supplémentaires (LPO Léopold Elfort et LP Raymond Tarcy) ne permet pas le fonctionnement des vies scolaires. Notamment l'ouverture des internats. La Rectrice propose la création de 9 postes provisoires au-delà de la dotation accordée par le Ministère.